

RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2021

Convocation : 2 Septembre 2021

Affichage : 10 Septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le deux septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, BELLIN Stéphane, HENRY Jean-François, PASQUIER Sophie, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, PLATON Guillaume, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à Antoinette COLARD), LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), GÉRAULT Carole (pouvoir donné à Martine HAMON).

Secrétaire de séance : MOUGEAT Aurélie.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 30 juin 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable au projet de programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération du Cotentin.

Stéphane BARBÉ indique que, selon lui, l'idée générale est bonne même s'il s'inspire du SCOT, qui restreint les constructions sur le territoire de Douve et Divette. Il ne tient pas compte de l'expansion des communes rurales. Avec les maires des communes du territoire de Douve et Divette, la répartition faite sur les territoires ruraux est contestée.

Monsieur le Maire indique que différents documents sont liés, notamment le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Les premiers ateliers du PLUI vont débuter cet automne. Quant au SCOT, une enquête publique va se dérouler du 14 septembre au 15 octobre, avec des permanences du commissaire enquêteur dans les différents pôles de proximité où un registre de doléances sera à la disposition du public. Un registre dématérialisé sera également à la disposition du public.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour une participation financière fixée à 0,60 € par habitant, soit 945,60 € pour 1576 habitants.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : COORDONATEURS ET AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le recensement se déroulera sur la commune au cours des mois de janvier et de février 2022.

Edouard LAMACHE, est désigné comme coordonnateur d'enquête, et Mélanie PIQUET comme coordonnatrice adjointe.

Ultérieurement, trois postes d'agents recenseurs seront créés, les candidatures sont à adresser à la mairie.

PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire effectue un état de l'avancement du projet :

Le dossier de permis de construire est en cours de montage, les « Cités Cherbourgeoises » ont dû apporter des ajustements par rapport au projet initial. En effet, devant l'augmentation des coûts de la construction et pour que l'enveloppe budgétaire soit respectée, les T4 ont été réduits en surface au sol et les maisons en ossature bois ont été remplacées par du parpaing et de la brique. Le chauffage au gaz a été préféré à la pompe à chaleur. Les élus estiment que le projet se détourne un peu de la philosophie initiale, qui devait être un projet respectueux de l'environnement avec des énergies propres mais la réalité financière ne le permettra pas dans les mesures souhaitées. L'accent sera en revanche porté sur l'isolation afin de limiter les consommations d'énergie. Laure PRUNIER soulève que la transition écologique a un coût et que celle-ci n'est pas accessible à tous. Par ailleurs, les élus remarquent aussi que seuls les T3 seront accessibles aux personnes handicapées, les T4 ayant toutes leurs chambres à l'étage.

Un autre souci vient contrarier ce projet : le terrain est traversé par une conduite d'eaux usées, en provenance de la route d'Hardinvast. Le concessionnaire, la Communauté de Communes de Douve et Divette à l'époque, devait formaliser cette servitude devant notaire. Or, cela n'a jamais été fait, et les Cités Cherbourgeoises ont pris connaissance de cette canalisation, qui n'est située qu'à 20 centimètres sous terre. Cela engendre des complications sur ce projet qui se trouve sur un terrain en pente et pour lequel un terrassement conséquent doit être prévu. Monsieur le Maire a pris contact avec les services de la Communauté d'Agglomération afin qu'elle régularise cette situation, tant au niveau administratif (avec l'ajout de cette servitude devant notaire) qu'au niveau technique, en enfouissant cette canalisation plus profondément. Cela semble être possible techniquement, mais coûteux et non prévu au budget.

Ces complications vont générer un retard supplémentaire à ce projet, dont la fin n'est désormais plus attendue avant 2023.

De même, ce retard aura un impact sur le réaménagement du bourg, car il est inconcevable de retoucher à des travaux qui viendront d'être terminés. Le réaménagement sera donc repoussé d'autant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Voirie : Les radars pédagogiques ont été posés cette semaine. Les premiers emplacements retenus sont celui de la « Mare à Joncs » et celui des « Bertrands ». Les STOP ont été repeints, mais à certains endroits, selon l'état du sol, la peinture se dégrade déjà et ne tiendra pas longtemps.
- Site internet : Le site est en cours d'élaboration, il devrait être livré début octobre. Une journée de formation doit être prévue pour les personnes qui seront habilitées à y publier du contenu.
- Tollevastaise : La Tollevastaise 2021 est à ce jour maintenue. Elle se tiendra le samedi 9 octobre et les participants devront présenter leur pass sanitaire. Monsieur le Maire en profite pour faire un appel aux bénévoles. La réunion des bénévoles se tiendra à la salle Yves HAIRON le lundi 20 septembre à 20h30.
- Repas des seniors : La date du repas des seniors est le dimanche 3 octobre. Les membres du conseil sont invités à y participer. Les invitations aux personnes concernées seront à distribuer prochainement. Il est rappelé que ce repas est réservé aux personnes de 65 ans et plus et que le pass sanitaire y sera obligatoire.
- Stade : Durant le mois d'août, quatre communautés de gens du voyage se sont succédées sur le stade sur une durée de quatre semaines. La commune ainsi que le SCUDD ont porté plainte à la gendarmerie, car des dégradations y ont été constatées, notamment sur

le terrain principal où le passage du convoi a créé des ornières qui rendent le terrain impraticable par endroits.

- Manifestations artistiques : Les weekends des 17-18 et 24-25 juillet se sont déroulées des manifestations artistiques à la chapelle Saint-Pierre. Stéphane BARBÉ tient à remercier tous les membres du conseil municipal qui se sont rendus disponibles pour organiser ces journées, ainsi que les associations qui ont apporté leur aide : le Club Tollevastais de l’Amitié et la Tollevastaise. Il remercie également le GAEC des Barons pour avoir autorisé l’accès à la chapelle, située sur des terres qu’il exploite. En revanche, il regrette le manque d’implication des autres associations qui se sont désintéressées du projet ; au vu de l’aide apportée par la commune dans leurs différentes activités et manifestations, un meilleur investissement de leur part aurait été apprécié.
- Priorisation des projets du mandat : Depuis l’installation du conseil municipal, de nouveaux besoins sont venus modifier les projets évoqués lors de la campagne. Un troisième projet de MAM a dû être annulé et les chiffres de fréquentation de la garderie périscolaire ont augmenté. Les élus sont amenés à se prononcer sur une priorisation des projets, en dehors du réaménagement du bourg, déjà trop avancé pour que celui-ci soit remis en question. Les trois projets suivants sont avancés :
 - o Construction d’une halle dans le bourg pour l’organisation de manifestations et d’activités extérieures couvertes pour l’école ou le centre de loisirs...
 - o Construction d’une MAM ou d’une micro-crèche sur le terrain appartenant à la commune sur la ZA des Chèvres. Il s’agirait de construire un bâtiment qui serait loué pour y installer cette activité. La construction pourrait être en partie subventionnée et le loyer perçu permettrait de rembourser un éventuel emprunt.
 - o Installation d’un bâtiment dans la cour de la garderie pour augmenter la capacité d’accueil de la garderie périscolaire et du centre de loisirs, qui arrivent à saturation. Cela permettrait également de libérer la salle Yves HAIRON. Afin de limiter les coûts et les délais, l’idée d’un bâtiment fixe préfabriqué est avancé.

L’ensemble du conseil municipal donne sa priorité aux deux derniers projets. Stéphane BARBÉ se renseignera auprès de la cellule « Ingénierie » de la Communauté d’Agglomération du « Cotentin » afin de connaître les subventions envisageables ainsi que les contraintes qui pourraient s’imposer à la commune.

- Élections : L’année 2022 sera une année d’élections, et les dates sont désormais connues. Les deux tours de l’élection présidentielle se tiendront les 10 et 24 avril et ceux des élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin.
- Nettoyage du cimetière : Chantal TRAVERS propose de refaire un nettoyage du cimetière avant la Toussaint. Le rendez-vous est fixé au samedi 23 octobre à 9h.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 20 octobre 2021 à 20h30.

Fin de la séance : 23h00